

Séance ordinaire du Conseil Municipal du Jeudi 18 juin 2015 à 20 heures

Monsieur l'Adjoint Julien SCHICKLIN ouvre la séance à 20 heures.

Présents : MM les Adjoints Fabien WEIDER et Sylvie GOEPFERT, M Fabien ROSENBLATT.

Absente excusée : Madame Corinne HELL, qui vient de perdre sa mère et à laquelle M SCHICKLIN présente, au nom de l'assemblée et en son nom personnel, ses plus vives condoléances.

M SCHICKLIN salue l'assistance parmi laquelle sont installés « d'anciens » membres du Conseil Municipal dont l'élection a été annulée par décision du Conseil d'Etat du 10 juin 2015.

M SCHICKLIN précise que la séance du Conseil Municipal de ce jour est légale et que le nombre de conseillers municipaux « en exercice » n'étant plus que de 6, le conseil peut valablement délibérer dès lors que le quorum est vérifié sur cette base, soit 4 membres présents au minimum, est atteint.

Ordre du jour :

- 1) Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 21 mai 2015
- 2) Compte rendu des délégués
- 3) Affaires générales
 - 3.1 Rapport de la commission technique
 - 3.2 Cession de matériel
 - 3.3 Logement communal place de la mairie
 - 3.4 Personnel communal
 - 3.5 Rentrée scolaire : Prise en charge des séances de natation et enseignement de l'allemand
 - 3.6 Constitution d'une servitude de cour commune
 - 3.7 Village fleuri
 - 3.8 Exploitation de la licence IV
 - 3.9 Approbation de factures
- 4) Décision quant à l'arrêt du Plan Local d'Urbanisme
- 5) Compte rendu des décisions du Maire dans le cadre des attributions déléguées par le Conseil Municipal
- 6) Divers.

1. Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 21 mai 2015

M l'Adjoint SCHICKLIN rappelle que le compte rendu de la séance du conseil municipal du 21 mai 2015 a été transmis aux conseillers par E-mail en date du 28 mai 2015 et approuvé à l'unanimité.

2. Compte-rendu des délégués

M SCHICKLIN a assisté à la réunion de la CCPS au cours de laquelle des discussions ont eu lieu à propos de la Maison de la Santé.

D'autre part, il a assisté à une démonstration de broyage de bois et à une visite de l'entreprise de compostage.

M l'Adjoint WEIDER a participé au conseil d'école du 15 juin dernier.

Il n'y aura pas de changement en ce qui concerne les rythmes scolaires à partir de la rentrée prochaine : cours le mercredi matin, congés le jeudi après-midi et le samedi matin.

La fête de l'école est prévue le 3 juillet prochain dans l'après-midi.

Après avoir annoncé les chiffres prévisionnels des effectifs à la rentrée de septembre, M WEIDER précise que les directrices ont déposées plusieurs demandes de petits travaux et réparations à prévoir durant les vacances scolaires. La commission se penchera sur les demandes et établira les ordres de priorité, sachant que le service technique sera réduit, les agents prenant leurs congés annuels l'un après l'autre durant les mois de juillet et août.

3. Affaires générales

3.1 Rapport de la commission technique

La parole est à M l'Adjoint SCHICKLIN

Les élus ont visité le parc pour lister les travaux de finition à prévoir. Il a été décidé de poser une barrière pour éviter la circulation des véhicules à l'intérieur du parc.

Les abords du bâtiment de l'ancienne gare ont été traités en ballaste.

Le site de la déchetterie a été visité également pour solutionner le problème de la mare qui se formait en cas de plus intense dans les champs en face.

Il a été décidé de réutiliser le tuyau posé par l'entreprise WENCK pour l'écoulement des eaux et diriger le trop-plein vers les parcelles jouxtant la déchetterie.

Ce dispositif ne semble malheureusement pas idéal car l'eau emporte la terre. Il reste donc à trouver une solution pour remédier définitivement au problème.

3.2 Cession de matériel

La parole est à M l'Adjoint SCHICKLIN

La commune possède du matériel non utilisé depuis plusieurs années et dont il faudrait se séparer. En voici la liste :

- Une grande remorque, abimée,
- une petite remorque, abimée,
- une galerie pour voiture, hors d'usage,
- une balayeuse motorisée.

M SCHICKLIN propose au Conseil Municipal de fixer les prix et les modalités de vente.

A l'unanimité, les élus décident de fixer les prix de vente ainsi :

- la grande remorque : 400,- €
- la petite remorque : 150,- €
- la galerie : 100,- €
- la balayeuse : 500,- €.

Les personnes intéressées voudront bien se signaler avant la fin juin 2015. En cas de candidatures multiples, il sera procédé par tirage au sort pour déterminer les acquéreurs.

3.3 Logement communal place de la mairie

La parole est à M l'Adjoint SCHICKLIN. Il communique aux élus que le logement situé place de la mairie sera libéré le 31 août 2015. Il pourra donc être reloué à compter du 1^{er} septembre 2015.

M l'Adjoint propose de fixer le loyer mensuel pour ce logement de 45 m² à la somme de 480,- € eau (froide et chaude) et chauffage compris.

A l'unanimité des présents, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de mettre en location le logement de 45 m² situé place de la mairie, moyennant un loyer mensuel de 480,- €, charges comprises, à compter du 1^{er} septembre 2015
- **CHARGE** M SCHICKLIN de signer le contrat de bail.

3.4 Personnel communal

ATSEM

M l'Adjoint SCHICKLIN explique au Conseil Municipal que le contrat de travail à durée déterminée de l'ATSEM arrive à échéance le 04 juillet 2015.

Elle avait été engagée le 03 juillet 2014 à temps non complet pour 28 heures durant les semaines de cours plus 180 heures de « grand ménage » par an.

Sur proposition de M l'Adjoint, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- **DE RENOUVELER** le contrat à durée déterminée de Madame Sonia FREY, assurant les fonctions d'ATSEM à temps non complet selon le même nombre d'heures que pour le contrat en cours,
- **A compter** du 5 juillet 2015 pour un an.
- **Mme FREY** percevra une rémunération mensuelle sur la base de l'indice brut 342, indice majoré 323.

Monsieur l'Adjoint est chargé d'établir le contrat correspondant.

Les fonds sont disponibles au budget en cours.

3.5 Rentrée scolaire : Prise en charge des séances de natation et enseignement de l'allemand

Piscine :

Monsieur l'Adjoint SCHICKLIN rappelle au conseil qu'il est nécessaire, comme chaque année, de voter la prise en charge par la commune des frais de l'activité natation des élèves de l'école élémentaire et du cours préparatoire, soit 17 enfants à compter de la rentrée de septembre 2015.

Les cours de natation sont prévus le lundi matin, comme l'année dernière.

Après avoir pris connaissance des dépenses prévisionnelles pour cette activité, 11 séances en tout à raison d'une par semaine entre le 21 septembre et le 14 décembre 2015,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de prendre en charge :

- **Les frais de transport** pour un coût de 65,- €par séance,
- **les tickets d'entrée** s'élevant à la somme de 1,65 €par séance et par élève,
- **les frais de maître-nageur** d'un montant de 19,05 €par séance.

Les fonds sont disponibles au budget en cours.

Enseignement de l'allemand :

M l'Adjoint SCHICKLIN rappelle au conseil qu'il est nécessaire, comme chaque année, de voter la prise en charge par la commune des traitements versés à l'enseignante, intervenante externe, en charge des cours d'allemand donnés dans les écoles pour l'année scolaire 2015-2016.

M l'Adjoint propose de fixer ces traitements à 15,- €heure net pour une durée de 1 heure 30 par semaine et un total de 36 semaines et invite le Conseil Municipal à approuver sa proposition.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la proposition de M l'Adjoint et décide :

- **de fixer** le temps de prise en charge de l'enseignement à 1 heure 30 par semaine durant les 36 semaines scolaires,
- **de fixer** le taux de rémunération horaire à la somme de 15,- €net,
- **d'autoriser** M l'Adjoint à établir le contrat de travail entre la commune et l'intervenante,

- **de prévoir** les fonds nécessaires aux budgets.

3. 6 Constitution d'une servitude de cour commune

M l'Adjoint SCHICKLIN explique que les propriétaires de la parcelle située 20 Petit-Bois souhaitent installer un abri pour voiture en limite de propriété avec la voie publique.

Or, selon la réglementation du PLU, les constructions doivent respecter une distance de recul au moins égale à 4 mètres par rapport à l'alignement des voies.

Les pétitionnaires sollicitent donc la commune pour la création d'une servitude de cour commune leur permettant de réaliser leur projet de construction.

Or, cette servitude se peut être réalisée, le chemin rural en limite de propriété n'étant pas cadastré.

Le Conseil Municipal décide de reporter sa décision.

3. 7 Village fleuri

La parole est à M l'Adjoint WEIDER.

La tournée pour le concours local des maisons fleuries est prévue le 02 août prochain.

D'ores et déjà, M WEIDER propose au Conseil Municipal de remettre aux lauréats des bons d'achat dont la valeur est fixée ainsi :

- 50,- € pour les premiers prix,
- 35,- € pour les deuxièmes prix,
- 25,- € pour les troisièmes prix.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- APPROUVE la proposition de M WEIDER et fixe la valeur des bons d'achat remis aux lauréats du concours aux sommes ci-dessous :
- 50,- € pour les premiers prix,
- 35,- € pour les deuxièmes prix,
- 25,- € pour les troisièmes prix.

La cérémonie de remise des prix sera fixée ultérieurement.

M l'Adjoint SCHICKLIN tient à remercier les membres du jury, ainsi que M Michel MEYER, en charge de l'organisation du concours.

3. 8 Exploitation de la licence IV

M l'Adjoint SCHICKLIN explique au Conseil Municipal que la licence IV, propriété de la commune, a été exploitée la dernière fois du 31 juillet au 7 août 2012.

Or, l'article L 3333-1 du Code de la santé publique dispose qu'un débit de boissons de 2^{ème}, de 3^{ème} et de 4^{ème} catégorie qui a cessé d'exister depuis plus de trois ans est considéré comme supprimé et ne peut plus être transmis.

Ainsi la licence de débit de boissons de IV catégorie est valide jusqu'au 7 août 2015.

M SCHICKLIN informe que Mme Marilyne MOEBEL, titulaire des habilitations nécessaires, exploitera la licence de débit de boissons de 4^{ième} catégorie du 29 juin au 06 juillet 2015 au « Dorfhlslé » à Michelbach-le-Bas, avec l'aide des membres du Conseil Municipal. Les « anciens » membres seront contactés également, de même que les associations locales.

Les horaires restent à définir.

Dès à présent Mme MOEBEL s'est engagée à reverser les éventuels bénéfices de l'exploitation à l'AFAPEI de Bartenheim.

Mme l'Adjoint GOEPFERT est chargée de la campagne de communication.

3.9 Approbation de factures

M l'Adjoint SCHICKLIN présente la facture de M Joseph KOERBER, commissaire enquêteur désigné par arrêté préfectoral du 21 avril 2015 pour diriger l'enquête publique en vue de la constitution de l'association foncière urbaine autorisée « Rue des Vignes ».

La facture s'élève à la somme de 1 001,55 €.

La dépense sera remboursée à la commune par l'AFUA lorsqu'elle celle-ci disposera de fonds.

La facture est approuvée à l'unanimité.

Arrivée de Mme Véronique DE NEEF à 20 heures 48.

4) Décision quant à l'arrêt du Plan Local d'Urbanisme

M l'Adjoint SCHICKLIN rappelle les différentes étapes qui ont jalonné la révision du PLU, notamment les réunions avec tous les propriétaires fonciers de différents secteurs de la commune et le bilan qu'il convient de tirer de ces réunions de concertation.

Il rappelle également le débat qui s'est tenu au sein du Conseil Municipal, dans sa séance du 15 janvier 2015 sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable du projet de PLU.

Enfin, le Conseil Municipal a approuvé les plans de zonage au cours de sa réunion du 26 mars 2015.

Le règlement a été étudié et arrêté.

M SCHICKLIN propose aux élus d'arrêter le PLU tout en sachant que des modifications peuvent y être apportées avant l'approbation.

Le Conseil Municipal :

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 123-9, L. 300-2 et R 123-18 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 mars 2011 ayant prescrit la révision du PLU et défini les modalités de la concertation ;

Après avoir entendu l'exposé de M l'Adjoint SCHICKLIN et en avoir délibéré,

A l'unanimité, décide :

- 1- **d'arrêter** le projet de PLU, tel qu'il est annexé à la présente délibération,
- 2- **de soumettre** pour avis le projet de PLU aux personnes publiques associées, ainsi qu'aux communes limitrophes et établissements publics de coopération intercommunale qui ont demandé à être consultés sur ce projet.

La présente délibération et le projet de PLU annexé à cette dernière seront transmis au préfet du département du Haut-Rhin ainsi que :

- aux Présidents du conseil régional et du conseil départemental ;
- aux Présidents de la chambre de commerce et de l'industrie ; de la chambre des métiers et de la chambre d'agriculture ;
- au Président du SIVU du SCOT ;
- au Président de la Communauté de Communes de la Porte du Sundgau.

Conformément au dernier alinéa de l'article L.300-2I du Code de l'urbanisme, le dossier définitif du projet de PLU, tel que arrêté par le conseil municipal, est tenu à la disposition du public.

Conformément à l'article R.123-18 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un délai d'un mois.

5) Compte rendu des décisions du Maire dans le cadre des attributions déléguées par le Conseil Municipal

Conformément aux délégations qui lui ont été confiées par le Conseil Municipal en date du 15 mai 2015, M le Maire avait chargé Monsieur l'Adjoint SCHICKLIN de signer pour les locaux 24 rue de Blotzheim, les baux professionnels entre :

- les infirmières Mesdames METZGER et ZANGNA pour une durée de 6 ans au prix de 130,- € charges comprises,
- le médecin Dr PHILIPPE pour une durée de 6 ans au prix de 260,- € charges comprises.

D'autre part, M SCHICKLIN a donné l'ordre de service aux Ets WERNY pour la création :

- d'un fossé avec mise en œuvre d'un regard et raccordement sur buse existante.
Le devis pour cette opération s'élève à la somme de 2.400,- € TTC,
- d'une placette rue des Frênes avec fourniture et pose de pavés, mise en œuvre d'enrobé.
Le devis s'élève à la somme de 10 680,- € TTC .

6 Divers

Voisins vigilants :

M l'Adjoint WEIDER informe le Conseil que 10 personnes réparties dans tout le village, souhaitent participer à l'opération « Voisins vigilants », activée par le Lieutenant DULOISY, commandant la Brigade de Gendarmerie de Saint-Louis – Hagenthal.

Les personnes faisant partie du dispositif sont appelées « référents » et sont visitées régulièrement par la Gendarmerie pour collecter les informations.

Situation du Conseil Municipal :

M ROSENBLATT demande à M l'Adjoint SCHICKLIN de donner des explications sur la situation du Conseil Municipal en cours.

M SCHICKLIN explique que par décision du Conseil d'Etat du 10 juin 2015, Les opérations électorales qui se sont déroulées le 30 mars 2014 en vue de l'élection des conseillers municipaux de la commune de Michelbach-le-Bas sont annulées.

La notification de cette décision a été faite aux intéressés le 16 juin 2015.

Depuis la notification, le Conseil Municipal ne compte plus que 6 membres en exercice.

Ces membres peuvent se réunir en séance et délibérer valablement dès lors que le quorum est atteint, soit 4 membres présents au minimum.

Selon l'article L 2122-17 du CGCT, le Maire est provisoirement remplacé dans ses fonctions par le 1^{er} Adjoint.

Des élections partielles, sur 2 tours, devront être organisées dans les 3 mois pour compléter le Conseil Municipal.

La séance est levée à 21 h 02.

M MENWEG, présent parmi l'assistance, prend la parole pour regretter la situation malheureuse dans laquelle la commune se trouve et rendre hommage à l'équipe en place. Il affirme qu'il serait « dommage si le navire allait dans l'autre sens ». Il espère que le bon sens primera et que l'action entreprise par M MATTES continue. Il se fait le porte-parole de beaucoup d'habitants du village.